



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Participation du public – synthèse des observations du public sur le projet d'arrêté portant adoption des plans de gestion pour les activités de pêche professionnelle à la senne tournante coulissante, à la drague, à la senne de plage et au gangui pratiquées en Méditerranée par les navires battant pavillon français

Projet d'arrêté soumis à participation du public du 16 avril 2014 au 06 mai 2014 sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

1°) Nombre total d'observations du public reçues

3 avis ont été émis sur le projet d'arrêté qui a été soumis à participation du public du 16 avril 2014 au 06 mai 2014 sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr).

2°) Synthèse des observations du public émises

1 avis considère que les activités de pêche à la senne tournante, à la drague, à la senne de plage et au gangui en Méditerranée sont des activités de pêche artisanale et traditionnelle et que leur gestion doit se faire au niveau national. Cet avis souligne que les entreprises exerçant ces activités de pêche seraient en mauvaise situation financière et estime qu'il n'y a pas lieu d'établir des restrictions tant qu'il n'y a pas d'abus commis.

1 avis déplore le manque de sélectivité présumé de certains engins de pêche et souhaite que les engins de pêche permettent le triage des captures pour améliorer la sélectivité. Cet avis préconise de ne privilégier que la petite pêche vivrière dans un contexte décrit comme étant celui d'une raréfaction des ressources halieutiques.

1 avis considère que le projet d'arrêté est bienvenu en ce qu'il permet d'encadrer les activités de pêche et d'assurer la pérennité des ressources halieutiques et de la profession de marins pêcheurs.

3°) Observations du public prises en compte dans le projet de texte

Les plans de gestion prévoient un encadrement de ces activités de pêche par des objectifs de gestion des ressources halieutiques, un régime d'autorisations européennes de pêche, des mesures techniques spécifiques, des mesures de contrôle ainsi qu'un suivi scientifique et administratif afin de permettre une gestion durable de ces activités et des ressources halieutiques. Les mesures techniques visent notamment à assurer la sélectivité de ces activités de pêche.

Ces plans de gestion ont pour objectif d'organiser une exploitation durable des ressources halieutiques et d'assurer ainsi la pérennité et la rentabilité des activités de pêche à la senne tournante coulissante, à la drague, à la senne de plage et au gangui en Méditerranée.